Demierre Daniel La Clamogne 12 Marsens, le 25 mars 2018

1633 Marsens www danieldemierre ch

Recommandé

Monsieur

Saucy Francis R. des Châteaux 49

1633 Vuippens

Concerne:

- à la Préfecture de la Gruyère, le recours de Monsieur Daniel Demierre interjeté le 9 avril 2018 contre la décision rendue par le conseil communal de Marsens le 15 mars 2018 -Interdiction de pénétrer dans le périmètre scolaire de Marsens - Echarlens durant les heures d'école. Dossier 2018 - 3006,
- au Tribunal Cantonal de Fribourg, chambre pénale: plainte contre inconnu dossier 502 2019 25/cyc

Monsieur Saucy, bonjour,

Depuis le 14 septembre 2017, de fausses accusations circulent à mon propos. Elles ont été écrites dans un courrier de la commune de Marsens et cette lettre mentionnent votre nom.

Aujourd'hui les affaires citées en titre ne sont pas résolues. Voilà près de 18 mois que pèse sur moi une décision injustifiée et que je ne peux obtenir sa correction. A ce jour, mes efforts pour obtenir une solution conciliée dans l'intérêt de tous, sont restés vains.

Dans mon courrier du 26 septembre 2017 que je vous ai personnellement adressé, je vous informais que je contestais les affirmations de la commune de Marsens et je vous ai demandé de me confirmer personnellement les allégations mentionnées. Vous n'avez pu le faire et je n'ai pas reçu votre réponse.

Ces affaires auraient pu se résoudre avec une simple lettre à mon adresse dans laquelle vous reconnaissiez les faits qui se sont vraiment passés, dont j'ai donné le compte-rendu détaillé et rétabli la vérité. A ce jour, je n'ai rien reçu, ce que je regrette.

Je permets de vous présenter une nouvelle fois le relevé des propos que nous avons échangé lors de cet interview filmée que vous m'avez accordé ce jour là sur le site de l'école. Monsieur, vous avez été assermenté. Vous ne devriez avoir aucun problème à remettre la vérité au centre de l'intérêt commun. C'est pourquoi aujourd'hui, malgré le fait que vous ayez démissionné du conseil communal, j'espère pouvoir compter sur votre loyauté envers la commune de Marsens, envers sa population et envers moi-même qui fait partie de cette communauté et je vous engage à faire toute la vérité sur les affaires citées en titre.

En espérant que j'aurais, dans ces dix prochains jours, la satisfaction de recevoir les éléments que j'attends, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes bonnes salutations

Annexe mentionnée

Copie:

Commune de Marsens Madame la vice-Syndic de Marsens. Vuippens Aux conseillers communaux de Marsens La préfecture de la Gruyère.1630 Bulle Chambre pénale du Tribunal cantonal, R. des Augustins 13, 1701 Fribourg